Envoyé en préfecture le 30/06/2023

ID: 038-213800261-20230624-D2023_045-DE

Recu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 27/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'ISERE Arrondissement de LA TOUR DU PIN Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

: 15 : 15 Afférents au Conseil En exercice : 10 + 4 Qui ont délibéré

Séance du 24 juin 2023

Date d'affichage

Date de la convocation : 19 juin 2023

Acte rendu exécutoire après Dépôt en Préfecture

Et publication ou notification

Le :....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre juin à dix heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire.

Présents: BERTHELOT Elodie — CREBESSEGUES Étienne — FRANCHELLIN Jean-Claude — LORIOUX Hélène — PARISSE Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES-BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

Absent(s) excusé(e)s: BONNIN Michèle — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — TORRES Gaëlle

Absent(s): JACQUIER Habiba

Procuration(s): BONNIN Michèle à PELERIN Yves — MILLET Benoit à BERTHELOT Jean-Pierre — NOIRET Hélène à BERTHELOT Elodie — TORRES Gaëlle à CREBESSEGUES Etienne

Secrétaire de séance : BERTHELOT Elodie

Délibération n° 2023 045

OBJET: BALMEAUBUS - DEMANDE DE SUBVENTION

Stéphanie TAVERNE-ROCHE, adjointe aux affaires sociales et scolaires informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention supplémentaire auprès de la Région.

Pour ce faire elle propose aux élus d'autoriser le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT à déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Après concertation les élus autorisent / n'autorisent pas, le Maire, Jean-Pierre BERTHELOT, à déposer une demande de subvention dans le cadre du BalmeauBus auprès de la Région et autorisent / n'autorisent pas à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour: 10+4 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

